

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 512-23,

Vu l'arrêté n°02/2026 du 17 mars 2026 portant organisation des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant qu'il convient d'assurer l'intérim du poste de directeur de la maison du Département solidarité de l'Audomarois au motif de la vacance de poste.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, monsieur Jean-Louis Hotte est chargé des fonctions de directeur, par intérim, au pôle solidarités - maison du Département solidarité de l'Audomarois.

**Article 2 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 31 mars 2026  
Pour le Président du Conseil départemental,

**Notifié le :**

**Signature de l'agent :**



Signé électroniquement par  
Caroline MÉZIERE  
Directrice des ressources humaines

**Ampliations destinées à :**

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Monsieur Jean-Louis Hotte (5440)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- Direction de l'assemblée et des élus